

Impôt sur les gains en capital

● (1640)

Il n'en demeure pas moins qu'une superficie considérable de bonnes terres agricoles est aux mains de promoteurs. Je veux bien que les véritables agriculteurs puissent vendre leurs terres sans devoir payer un impôt sur leurs gains en capital, mais non les grands promoteurs qui les louent aux agriculteurs. Prenons le cas d'un promoteur qui loue une terre agricole à un agriculteur pendant quelques années. Or, la motion que nous étudions a pour but d'aider cet agriculteur. Et en l'occurrence, c'est lui qui travaille la terre et quelqu'un d'autre qui profite de l'exemption lorsqu'elle est vendue. Cet aspect de la motion m'inquiète.

Je sais bien que l'auteur de cette résolution était bien intentionné. Si jamais pareille proposition faisait partie d'un projet de loi en bonne et due forme, il faudrait en examiner minutieusement la formulation afin que les grands promoteurs immobiliers ne profitent pas d'un tel dégrèvement. Nous savons tous que les entreprises canadiennes bénéficient de toutes sortes d'avantages fiscaux actuellement. On voudrait, par la motion à l'étude, aider les agriculteurs à leur tour. Mais je ne voudrais pas que de grandes entreprises qui n'ont pas grand-chose à voir avec l'agriculture, en profitent par ricochet. Souvent, ces mêmes entreprises détournent des terres de leur vocation agricole.

Un député libéral a déjà présenté une motion analogue il y a quelque temps déjà. J'ai en main l'éditorial du *London Free Press* du 3 octobre 1983. Il commente cette motion présentée à la Chambre par le député d'Essex-Kent, M. Robert Daudlin. Dans cet article, on dit bien que M. Daudlin avait présenté une résolution comme celle que nous étudions, mais qui comportait un autre élément fort intéressant. Il proposait, entre autres, que l'abolition de la taxe sur les gains en capital ne soit accordée aux agriculteurs qu'une fois dans leur vie. Cette proposition n'était pas parfaite, évidemment, puisque les agriculteurs possèdent souvent plusieurs lopins de terre. Or, s'ils n'en vendent qu'un en profitant de cette exemption, ils ne pourront plus s'en prévaloir lorsqu'ils en vendront d'autres par la suite. Cette proposition n'est pas parfaite mais elle manifeste une bonne intention.

Je suis plutôt étonné d'entendre parler de tous ces dégrèvements fiscaux, monsieur le Président. Je suis surpris, car au cours de la campagne électorale, les conservateurs prétendaient vouloir tout faire pour tout le monde. Je suis sûr que vous vous en souviendrez, monsieur le Président, impartial comme vous l'êtes. Depuis les élections, le gouvernement fait exactement le contraire. Il a décrété des impôts indirects. Selon le document d'analyse des dépenses et des programmes que j'ai en mains, le gouvernement a créé de nouveaux impôts. On y parle de «génération de recettes accrues». Si ce n'est pas là une façon déguisée de parler d'impôts, je me demande bien ce que c'est. Je trouve très intéressant que le député propose ce genre de résolution au moment où le gouvernement ne nous offre que des hausses d'impôts.

Je vais vous citer des passages de ce documents, monsieur le Président, car je suis persuadé qu'il vous intéressera de voir à quel point les propos du gouvernement sont trompeurs.

[Français]

Sous le volet «recouvrement de coûts» nous voyons, par exemple, que le secteur «services agricoles» du gouvernement

aura un recouvrement de coûts supplémentaire d'une somme de 32,3 millions de dollars.

Alors, on devrait dire, monsieur le Président, que les taxes seront augmentées de 32,3 millions de dollars pour les agriculteurs. J'aurais pensé que l'honorable député aurait pu également proposer, dans sa résolution, une phrase qui aurait stipulé peut-être que le Service de recouvrement de coûts, tel que proposé dans le document de réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux, ne soit pas mis en vigueur. A mon avis, il aurait été, sans doute, très important d'inclure cela si on veut épargner de l'argent à nos agriculteurs canadiens parce que, d'une part, le gouvernement a fait les promesses qu'on a mentionnées tantôt, par exemple, il voulait enlever la taxe sur l'essence, ce qu'il a fait en partie, et ainsi de suite, mais, d'autre part, il a su donner d'une main et enlever de l'autre, comme je l'ai mentionné à la Chambre il y a quelques semaines lorsque nous avons eu un débat à ce sujet.

Également, nous voyons que des dépenses qui avaient été préconisées par l'ancien gouvernement dans divers programmes d'agriculture ont également été éliminées. Alors, plusieurs bénéfiques qui étaient offerts aux fermiers par l'ancien gouvernement sont disparus, par exemple, la Société Canagrex qui sera dissoute d'ici peu par le nouveau gouvernement. Cette société qui aurait mis en marché des produits agricoles, monsieur le Président, à mon avis, aurait donc bénéficié à plusieurs agriculteurs canadiens. Et voilà que nous voyons que le gouvernement a choisi, encore une fois, de décevoir les agriculteurs du Canada avec ces diverses coupures et ces diverses augmentations de taxes.

[Traduction]

Cela étant dit, je reviens à la résolution pour en signaler les faiblesses. A mon avis, elle devrait aussi tenir compte des autres impôts cachés que j'ai mentionnés à l'instant. Des députés néo-démocrates nous ont dit qu'il y aurait lieu de supprimer d'impôt sur les gains en capital pour ceux qui réinvestissent leur argent dans une espèce d'obligations agricoles de façon à s'assurer que l'argent reste investi dans les terres agricoles. Ils disent que, dans ce cas, nous devrions abandonner l'impôt sur les gains en capital dans le cas des agriculteurs.

Cela pose un problème, monsieur le Président. Beaucoup de gens peuvent virer des fonds de régimes enregistrés d'épargne-retraite à un autre régime de leur choix, pourvu qu'il soit enregistré. Dans ces circonstances, l'agriculteur ne pourrait pas en faire autant. Il n'en bénéficierait pas autant que bien d'autres contribuables. Au moment d'adopter cette motion, nous devrions nous assurer que l'abandon de l'impôt sur les gains en capital ne soit pas nécessairement lié à un investissement dans des obligations agricoles. Évidemment, monsieur le Président, il faudrait encourager l'investissement dans ce genre d'obligations si jamais le gouvernement décide finalement de mettre cette proposition en œuvre. Je ne crois pas que les agriculteurs devraient être tenus d'investir leur argent dans des obligations agricoles pour pouvoir bénéficier d'une exemption de l'impôt sur les gains en capital. Il existe d'autres moyens de faire cela et nous pourrions en débattre à la Chambre, mais il ne faudrait pas que ce soit là une condition.